

## Demande de logement adapté

Année universitaire 2023/2024



Vous êtes étudiant(e) et vous avez besoin d'un logement adapté à votre situation médicale :

Vous devez dans tous les cas constituer un **dossier social étudiant (D.S.E) entre le 23 mars et le 15 mai**. Vous devez **suivre toutes les étapes de la procédure de logement classique sans oublier de préciser vos vœux** et, en parallèle, renvoyer ce formulaire à l'adresse indiquée en dernière page de ce dossier. Cette fiche nous permettra de cerner votre demande.

Merci de joindre **un certificat médical ou une notification MDPH** si vous êtes reconnu en situation de handicap. Nous vous invitons également à joindre **un courrier** expliquant les éléments qui vous paraîtront nécessaires à l'examen individualisé de votre candidature.

### INFORMATIONS GENERALES

NOM(S) : ..... Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... Nationalité : : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Tel : .....

### DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (D.S.E)

Indiquer votre n° I.N.E : .....

2022/2023 :

- Etudes : .....
- Etablissement / ville : .....
- Bourse sur critères sociaux :  non  oui → échelon : ....

2023/2024 :

- Etudes souhaitées : .....
- Etablissement / université : .....
- Bourse sur critères sociaux :  si non, revenu brut global 2021 figurant sur l'avis fiscal 2022 : .....  
 oui → échelon : ....  En cours

### RESIDENCES DEMANDEES et TYPE DE LOGEMENT (PMR, chambre 9m2, studio...)

1-..... 2-.....

3-..... 4-.....

Budget mensuel maximum pour le loyer (hors APL/CAF) : .....€/mois

**VOTRE SITUATION DE HANDICAP**

- Déficience motrice    Vous déplacez avec fauteuil     Oui     Non
- Déficience auditive
- Déficience visuelle
- Autre handicap, préciser :

.....

**VOS BESOINS EN MATIERE D'ACCESSIBILITE DU BATIMENT ET DU LOGEMENT**

**Veillez cochez que la ou les cases correspondant à vos besoins :**

- Porte d'entrée du bâtiment automatique
- Place de parking « personne à mobilité réduite »
- Proximité du bâtiment avec le lieu de formation
- Proximité du bâtiment avec les commerces
- Proximité du bâtiment avec un transport en commun accessible
- Résidence avec ascenseur
- Proximité des services de soins, si oui préciser le secteur géographique :

.....

- Présence d'un veilleur de nuit, si oui pour quelle(s) raison(s) :

.....

.....

.....

- Nécessité d'un logement avec des équipements adaptés (tels que une barre d'appui, un siège de douche... Etc), veuillez préciser vos besoins :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Autre(s) :

.....

.....

**ATTENTION : Si vous avez besoin d'une aide humaine, sachez que le CROUS n'est pas prestataire de services de soins ou d'aide à domicile ; il vous faudra, en cas de nécessité d'intervention et/ou de suivi sur votre lieu de vie, vous rapprocher des services spécialisés.**

**AUTRES REMARQUES UTILES POUR MIEUX CONNAITRE VOS BESOINS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Fait à :**

**Le :**

**Signature du jeune ou de son représentant légal :**

Décision de la commission d'attribution :

**Ce formulaire doit être retourné le plus tôt possible  
avant le 31 mai à :**

Assistantes sociales S.A.H.  
Service social CROUS Grenoble-Alpes  
361 allée de Berlioz  
38400 SAINT MARTIN D'HERES

Vos correspondants au CROUS Grenoble-Alpes sont :

- **Service logement** : Dominique GEORGET, *responsable du service logement*
- **Service social** : Marion POQUET, Stéphanie RAYMOND-STIMEC / *assistantes sociales*  
[marion.poquet@crous-grenoble.fr](mailto:marion.poquet@crous-grenoble.fr) / [stephanie.raymond-stimec@crous-grenoble.fr](mailto:stephanie.raymond-stimec@crous-grenoble.fr)

*Si vous voulez vous désister et annuler votre demande de logement adapté, merci de nous en informer par mail.*

## FICHE TUTO 1<sup>ère</sup> demande de logement adapté auprès du Crous Grenoble-Alpes

Pour les étudiants Français, boursiers ou non boursiers, européens, étudiants ayant obtenu le titre de réfugié de protection subsidiaire

**ETAPE 1 - Créer le dossier social étudiant (DSE) sur le site internet « mes services étudiant » entre le 23 mars et 15 mai 2023**

- **Faire une demande de logement et/ou une demande de bourse**
- **Dans votre demande de logement, bien mettre au moins un vœu de résidence Crous pour que votre demande soit prise en compte administrativement**

**ETAPE 2 - Remplir le formulaire de demande de logement adapté et le renvoyer par mail aux 2 assistantes sociales mentionnées en page 4 du formulaire avant le 30 mai 2023**

**Informations sur les vœux indiqués sur le formulaire de demande de logement adapté** : la commission a pour mission d'attribuer un logement le plus adapté **aux besoins de l'étudiant** en situation de handicap et **en fonction des disponibilités** du parc locatif CROUS.

Suite à la commission du 5 juin, **l'étudiant et lui seul** pour lequel la demande de logement adapté a été faite recevra **un mail d'attribution** du service logement du CROUS. Il aura un **délai de 48 heures** pour réserver le logement en **payant 100<sup>€</sup>**.

**Pour rappel, il n'est pas possible de visiter les logements CROUS comme dans le parc privé.**